

L'UDC Hérémece passe à l'action

L'UDC Hérémece, scandalisée par la dispersion des cendres de la célèbre prostituée berlinoise Molly Luft sur le territoire de la commune, a décidé de passer à l'action. Elle a écrit au Département de la santé pour demander formellement l'ouverture d'une enquête, avec une copie au Procureur général pour le cas où les faits en cause relèveraient également de la Justice pénale. En parallèle, à sa demande, le groupe UDC interviendra à la prochaine session du Grand Conseil pour renforcer la lutte contre ces pratiques choquantes.

Si l'on en juge par les éléments rapportés par *20 Minutes*, tout laisse penser que l'activité commerciale de l'Oasis de l'Eternité se poursuit. Marlène Mauron, secrétaire de la société, le confirme elle-même au journal : «*Nous sommes une société et pas une fondation. Nous ne travaillons pas gratuitement, nous devons bien vivre!*» Elle ajoute également que «*suite à la nouvelle législation en vigueur, nous avons changé nos statuts. Les cendres ne sont plus dispersées par Dietmar Kapelle mais par un membre de la famille du défunt*». En clair, elle confirme que l'Oasis de l'Eternité poursuit bel et bien son activité commerciale.

Ce que le Département de la santé devra établir dans l'enquête que nous lui demandons d'ouvrir, c'est donc si les activités actuelles de cette société d'origine étrangère ont vraiment trouvé le moyen de contourner une loi insuffisamment précise ou si elles la violent néanmoins.

Et s'il s'avère que tel est le cas, alors il appartiendra au Procureur général, puisque certaines infractions à la loi sur la santé relèvent de la Justice ordinaire, d'ordonner l'ouverture d'une instruction pénale contre les auteurs de ces pratiques intolérables.

En parallèle à cette démarche, le groupe UDC déposera à la session de mars du Grand Conseil deux motions, l'une visant à supprimer toute ambiguïté dans la disposition qui interdit actuellement déjà l'épandage de cendres à des fins commerciales et l'autre visant plus particulièrement à interdire tout épandage de cendres d'étrangers sans autorisation communale.

UDC Hérémece

Ludovic Richiedei, Président
Grégory Logean, Conseiller communal